

*avant*

Objectif

Certification professionnelle  
enregistrée au RNCP

Bénéficiaires

Personne en activité  
Un an d'expérience

Accompagnement

Accompagnement après  
admission du dossier

Congé

24 heures

Financement

Employeur, Opcv, Pôle emploi, CPF

*après*

Certification professionnelle enregistrée  
au RNCP ou **un bloc  
de compétences**

**Accès universel à tous !**

Toutes les expériences sont prises en compte  
y compris le bénévolat.  
Suppression de la durée minimale d'un an.

Accompagnement dès la constitution  
du dossier d'admissibilité

**48 heures**

Employeur, Opcv, Pôle emploi, CPF,  
**Transitions Pro**



Création d'un **service public de la VAE**



**Expérimentation** d'actions de VAE intégrées  
au contrat de professionnalisation